



Héberger quelqu'un lorsqu'on perçoit l'APL

Par **Gaby40**, le **09/03/2019** à **02:55**

Bonjour,

Je suis allocataire de la CAF, je perçois l'APL.

J'aimerais savoir si je suis autorisée à héberger une personne gratuitement plusieurs mois par an.

Si oui, combien de temps maximum .

Merci d'avance pour votre réponse .

Gabrielle

Par **youris**, le **09/03/2019** à **10:40**

bonjour,

si la durée de cet hébergement gratuit est supérieure à 6 mois par an, il faut le déclarer à la caf.

comme l'APL est versée en fonction des revenus du foyer, il faut éviter d'avoir à rembourser des sommes indûment versées.

posez votre question, directement à la caf, car dès l'instant où vous recevez des aides sociales, vous devez l'informer de tous changements dans votre situation.

cete personne perçoit-elle des aides sociales ?

salutations

Par **Gaby40**, le **17/03/2019** à **08:47**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Bonne journée.